



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 AVRIL 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 32/23

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté du compte du budget principal de la Commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 1 290 639, 41 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter
+ 458 872, 04 €	+ 831 767, 37 €	+ 1 290 639, 41 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 792 101, 20 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé au déficit 2021, comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter	Restes à réaliser
- 1 255 822, 15 €	- 536 279, 05 €	- 1 792 101, 20	2 604 288, 49 €
		+ 812 187, 29 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal de la Commune,
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 03/04/2023,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (M. GOFFIN, R. POSTIAUX,
A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP)

CONSTATE les résultats 2022 comme évoqués,

AFFECTE LES RESULTATS

En section de fonctionnement : + 1 290 639, 41 - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : - 1 792 101, 20 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses

REPREND ces résultats au budget primitif 2023 de la Commune

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Prefecture
le 17/04/23 et de la publication
ou notification le 17/04/23

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com